

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité de direction du **JEUDI 03 FEVRIER 2022**



L'an deux mille vingt-deux et le trois février à dix-sept heures trente, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau d'accueil d'Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 20/01/22 - Nombre de membres convoqués : 14

Selon l'article 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, l'Etat français étant toujours en régime d'urgence sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021, de ce fait : « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

Ainsi, compte-tenu de cette mesure le quorum du dit comité de direction est ramené à : 5 membres.  
De ce fait, le comité de direction peut régulièrement délibérer.

Membres participants à la réunion : 06

**Soit nombre de suffrages exprimés : 06**

Etaient présents :

Collège élus : Madame Céline LEMBEZAT, Monsieur Christian LOMBART, Monsieur Gérard DUCOS, Monsieur Frédéric GOUAILLARDOU

Collège représentants professionnels : Madame Delphine CHERITI, Monsieur Jean-Bernard LACAVE

Etaient excusés : Madame Nathalie DUPLEIX, Monsieur Régis CASSAROUIME, Madame Rebecca JACKSON, Monsieur Jean-Pierre DOMINGUEZ, Monsieur Didier CORRE, Madame Gisèle BORDENAVE, Monsieur Jean-Pierre ESCOUTELOUP

**Objet : Budget 2022 proposition, tableau des amortissements**

Afin de réaliser ce plan d'actions il est proposé le budget primitif 2022 selon le document en annexe adressé.

Le président indique que le vote du Budget Primitif doit se faire par chapitre.

Ce projet de budget primitif 2022 fait apparaître :

**En SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

✓ **LES DEPENSES suivantes :**

**Au chapitre 011 - charges à caractères général** - la somme de **171 818,06€** prenant en compte le plan d'actions ainsi que les charges courantes.

**Au chapitre 012 - charges du personnel** - la somme de **413 050€**, prenant en compte les coûts du personnel actuel selon le tableau des effectifs voté le 08/12/21, les augmentations de charges générales et des cotisations aux différents organismes professionnels ainsi que l'embauche de saisonniers et stagiaires et la somme de 31 200€ pour la rupture conventionnelle de Madame Sylvie Beuste

**Au chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** – la somme de **12 931.94€** correspondant aux dotations aux amortissements, somme que l'on retrouvera aux recettes d'investissement

**Au chapitre 023 -Transfert en section d'investissement** – la somme de **2000€**

Soit un total de dépense pour la section de fonctionnement de 599 800€

✓ LES RECETTES suivantes :

Au chapitre 70 - vente de produits – (recettes commerciales) de 69 800€,

Au chapitre 74 -les subventions d'exploitation- pour un montant de 443 800€

Au chapitre 78 – une reprise sur amortissement, dépréciations et provisions pour un montant de 31 200€

Au chapitre 002 : Reprise partielle de résultat : pour un montant de 55 000€

Soit un budget total pour la section de fonctionnement de 599 800€

En SECTION D'INVESTISSEMENT, la proposition de budget 2022 fait apparaitre :

✓ En DEPENSES :

Au chapitre 20 compte 205 : des investissements pour finalisation montage des vidéos promotionnelles, l'acquisition de logiciels création, réalisation de vidéos et photos pour 5 000€,

Au chapitre 21 : des investissements pour acquisition de matériel informatique (renouvellement), un outil moderne d'audioguide pour les visites de l'église St Girons en langue étrangère pour 9 931,94 réparti entre les comptes 2181 et 2183

Soit un total de dépense pour la section d'investissement de 14 931,94 €

✓ En RECETTES :

Les opérations d'ordre de transfert entre sections permettant de financer ces investissements.

Soit un total de recette pour la section d'investissement de 14 931,94 €

Annexes envoyées : proposition de Budget prévisionnel 2022, tableau projets investissements 2022

Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité **soit 06 voix POUR**,

**ADOpte** le budget prévisionnel 2022

**ET CHARGE** la directrice de son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président  
Christian LOMBART



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pau le :

Nombre de document joint : 2